

Commission Q¹

Exigences de base de médecins de famille Suisse pour les projets dans le domaine de la médecine de famille

Médecins de famille Suisse est toujours plus souvent confronté à des projets dans le domaine de la médecine de famille, pour lesquels on demande un soutien ou une collaboration. Afin de faciliter l'évaluation de ces projets, il faut définir des exigences de base qui devront être satisfaites avant une évaluation approfondie. En principe, il faut exiger une pleine transparence, la traçabilité des décisions et une absence de contradictions internes dans les projets.

- Client: le client ou l'initiant du projet est défini clairement.
- Mandat: il existe un mandat formulé par écrit.
- Direction (ou équipe de projet): la direction resp. l'équipe de projet est connue (CV ou profil d'exigences).
- Objectif: l'objectif/la question posée d'un projet est défini par écrit. En cas de projet scientifique, il existe une hypothèse clairement formulée.
- Méthodologie: il existe une description de la procédure méthodologique (par exemple qui réunit quelles informations, quels patients, données sont intégrés, etc.)
- Durée et achèvement: la durée du projet est définie. L'achèvement du projet est fixé par écrit.
- Protection des données et de la personnalité: il existe une procédure écrite concernant la protection des données et de la

personnalité. Il est établi où et pendant combien de temps les données sont conservées, et qui les effacera, à quel moment. Si nécessaire, il existe une déclaration positive d'une commission d'éthique.

- Evaluation de données: il existe un plan d'évaluation qui décrit quelles données seront évaluées, par qui et de quelle manière, sous respect de la protection des données et de la personnalité.
- Publication des résultats: la manière dont les résultats seront publiés est établie.
- Financement: les sources de financement sont transparentes, un budget a été fixé.

Le respect des directives correspondantes de l'ASSM est exigé:

- Intégrité dans la recherche scientifique: www.academies-suisse.ch/dms/F/Publications/Directives_Recommandations/Integritaet/Directive.pdf
- Collaboration corps médical-industrie: www.samw.ch/fr/Ethique/corps-medical-Industrie.html
- Publication de données concernant la qualité: www.samw.ch/dms/fr/Publications/Bulletins/Archives/09-02_SAMWbulletin_F.pdf

Correspondance:
Dr Johannes Brühwiler
Klosbachstrasse 123
8032 Zürich
[johannes.bruehwiler\[at\]hin.ch](mailto:johannes.bruehwiler[at]hin.ch)

¹ Accepté par le Comité de médecins de famille Suisse le 23 février 2012 et par l'Assemblée des délégués du 11.5.2012.